



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 23 janvier 2017 à 20h15

M. Stéphane Evard ouvre la séance et salue l'assemblée.

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016
3. Demande de crédit relatif à la création d'un appartement
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Pas de modification, l'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Tous les membres sont présents.

Information de M. Laurent Piaget. Il informe que le Conseil communal a engagé une nouvelle apprentie, Madame Cécile Fatton qui remplace Chloé Kull dont le contrat a dû être rompu après plusieurs avertissements. Cécile Fatton a rencontré quelques problèmes dans son emploi et a été engagée pour terminer son apprentissage dans notre administration jusqu'en juillet 2017.

2. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016

Le procès-verbal est accepté, avec les modifications, à l'unanimité.

Page 2 ouis, invariable ne pas accorder.

Page 3, qu'on ne doit pas céder à la pression

Page 4, si les routes sont trop larges

Page 1, M. R. Grandjean relève que le TBRC

Page 5, Il faut rester vigilant

Page 6, Monsieur F. Pétremand est propriétaire partiellement de ce chemin.

3. Demande de crédit relatif à la création d'un appartement

Mme C. Pétremand explique que, comme il est clairement déterminé que les locaux seront très prochainement vides, il est possible de réaliser un appartement de 5 pièces avec un montant de Fr. 190'000.00 que l'on espère louer rapidement dès qu'il sera terminé.

Jérôme Gyseler lit le rapport de la commission financière :

Suite au départ de la Poste et de la Banque Raiffeisen, un crédit de 190'000.-- est demandé, afin de transformer et aménager les locaux vacants en un appartement de 5 pièces.

La commission financière a examiné le projet du conseil communal et reçu toutes les informations nécessaires de la part du Conseil communal.

La commission financière a accepté le projet à l'unanimité, et vous recommande d'en faire de même.

M. F. Gyseler fait part de son impression : « Tout se fait en grande vitesse » les décisions viennent d'être prises et il trouve prématuré de voter un crédit pour la création d'un appartement. Il estime que les lieux ne sont pas adéquats pour un logement car c'est trop près de la route, pas forcément bien situé et avec des barreaux aux fenêtres. Il estime qu'il faudrait demander à la population son avis car il serait possible de louer cet endroit pour un commerce étant donné que le boucher et le fromager seront bientôt à la retraite. Il est nécessaire de penser à l'avenir.

Mme C. Pétremand répond que le Conseil communal a étudié ce dossier depuis une année et que cette demande n'est pas le fruit d'un projet bâclé. Au départ de la poste, le but était de créer un petit supermarché. Des contacts ont été pris avec différents repreneurs. Toutefois, très vite, les personnes intéressées ont fait part du problème du manque de places pour le dépôt de marchandises, les réserves ne sont pas possibles. Lors du départ de la poste et de la décision de prévoir un office dans l'épicerie, il a fallu définir où sera situé l'épicerie. Après un contact avec la banque qui avait déjà affirmé qu'elle resterait, le local de la poste devenait réellement trop petit pour y implanter un supermarché. Par conséquent, décision a été prise de continuer l'épicerie dans les locaux actuels. Les responsables de la poste ont clairement indiqué qu'une fois la situation décidée, il ne serait pas possible de changer.

Pour ce qui est de l'emplacement, Mme C. Pétremand estime que la situation est parfaite car au centre du village et à l'arrêt de bus. Les barreaux aux fenêtres sont une sécurité supplémentaire étant donné que l'appartement est à plein pied.

M. Gaël Buchs s'inquiète de savoir si un dégagement est prévu avec une sortie ou une terrasse ? Mme C. Pétremand relève que ce point est précisé dans le rapport. En effet un montant a été prévu pour une porte qui donne sur le jardin. De plus, si les moyens sont suffisants, une terrasse pourrait éventuellement être prévue du côté sud.

M. R. Grandjean demande si malgré le fait que M. Vuissoz n'a pas pris les locaux de la poste, il n'est pas possible de changer car dans l'épicerie actuelle, il n'est pas possible de mettre de la viande et la boucherie fermera prochainement. On pourrait aussi prévoir des produits de pharmacie, journaux, fleurs etc....

Mme C. Pétremand explique que le conseil communal a déjà étudié la situation avec une personne intéressée, toutefois, il faut compter sur un chiffre d'affaires de Fr. 30'000.00 par mois, ce qui semble impossible dans un endroit tel que La Côte-aux-Fées. Par conséquent, ils ont renoncé.

Monsieur L. Piaget relève que dans les villages des Verrières et des Bayards, il n'y a qu'un seul magasin. De plus, notre village compte déjà une laiterie qui tourne avec difficulté. La boucherie s'en sort par le fait qu'elle a un magasin à Ste-Croix. Le Conseil communal trouvait également les locaux tout à fait adéquats pour un supermarché. Si un changement devait intervenir maintenant, la poste n'y adhérerait pas.

M. F. Gyseler demande si l'emplacement a été proposé à M. Vuissoz ? Mme C. Pétremand répond affirmativement, toutefois, M. Vuissoz a pris la décision de rester dans les locaux actuels.

Mme C. Pétremand relève que le conseil communal se bat pour conserver les infrastructures du village, toutefois, il faut rester réaliste, les gens vont à la poste à Fleurier et font leurs courses à Fleurier donc cela devient difficile de conserver nos acquis. Du fait que les gens se déplacent pour leur travail, ils font toutes leurs affaires dans le village où ils ont leur activité professionnelle.

M. F. Gyseler estime qu'il faut penser aux personnes âgées ? Mme C. Pétremand relève que le Conseil communal y a également pensé mais ce n'est pas un revenu suffisant pour avoir deux magasins.

M. Sermet propose de faire une demi-clinique à côté ? Mme C. Pétremand explique que le médecin qui vient actuellement à la Côte-aux-Fées se plaint du manque de patient.

Le conseil communal a également pensé aux personnes à mobilité réduite pour ce qui est de l'accès à l'administration. Toutefois, actuellement, le personnel communal se déplace volontiers à domicile sur demande. Aucune demande n'est parvenue à ce jour.

M. R. Grandjean relève que si l'épicerie venait à fermer à l'avenir, alors nous n'aurions plus de locaux. Il estime qu'il faut se donner le temps de mettre une annonce dans les journaux afin de trouver quelqu'un qui veut prendre ces locaux.

Mme D. Piaget relève que si un satellite Denner venait à s'installer, alors l'épicerie devra fermer.

M. L. Piaget précise que si le conseil communal venait à mettre des annonces alors Monsieur Vuissoz risquerait d'arrêter et nous n'aurions plus rien. M. R. Grandjean relève que M. Vuissoz n'aura pas de sentiment s'il désire s'arrêter.

M. St. Evard fait part du magasin Jaccard à Travers qui livre des marchandises dans tout le secteur. Il peut y avoir des concepts en accord avec différents fournisseurs régionaux.

M. L. Piaget explique que lors des discussions avec M. Vuissoz, on avait prévu de garder les personnes qui travaillent dans le village. M. Vuissoz s'est basé sur les conseils de son fiduciaire qui a décidé que ce n'était pas viable pour deux commerces. A relever que l'épicerie propose actuellement le pain de M. Vuissoz, du fromage de l'Auberson et des boissons de chez Bezençon à Fleurier. Tout est donc déjà très local.

M. F. Gyseler relève qu'il faut rendre notre village attractif, donc il faut réfléchir et travailler autour de ce thème.

M. L. Piaget précise encore une fois que le Conseil communal a travaillé depuis une année sur ce dossier.

M. Ph. Juvet demande si, lors des discussions avec M. Vuissoz, seuls les locaux de la Poste lui ont été proposés ou la totalité ?

M. L. Piaget explique que les deux variantes ont été proposées, malgré le fait que la banque était encore présente et informait qu'elle ne partirait pas. M. Vuissoz aurait dû investir Fr. 100'000.-- ce qui était trop important pour lui. Le conseil communal n'a pas été plus loin dans la démarche par respect au propriétaire qui loue les locaux actuels de l'épicerie.

Mme C. Pétremand précise que cela fait une année que le Conseil communal réfléchit à l'avenir de ses locaux en imaginant que la banque partira.

M. L. Piaget précise que les locaux ont été proposés à différents artisans sans résultat. Pour un appartement à mobilité réduite, c'est une bonne solution.

Mme D. Piaget relève que si la boucherie ferme, il y a des points de vente directe au village.

M. L. Piaget précise qu'il est en effet possible d'avoir de la viande sous vide, pas besoin forcément d'avoir une boucherie. Et par exemple, M. F. Pétremand livre la viande à domicile.

M. Ph. Juvet demande si un appartement est créé, le hall d'entrée sera-t-il toujours disponible comme salle d'attente pour le car postal ?

Mme C. Pétremand répond par l'affirmative.

Mme C. Pétremand lit l'arrêté :

Le président passe au vote :

L'arrêté est accepté par 6 voix contre 4.

4. Information du Conseil communal

M. N. Alber donne une information sur l'avancement du projet CAD.

Il y a une commission CAD composée du CC incorpore, de la commission énergie et du président du Conseil général. Le planificateur général est le bureau Massai à Cernier et le bureau d'architecte, M. Riccardo Chieppa.

La décision a été prise de nommer une sous-commission avec un nombre restreint de personnes afin de pouvoir faire avancer le dossier au niveau des futurs travaux. La commission CAD se réunit toutes les 5 à 7 semaines. La sous-commission est composée de deux membres du Conseil communal et de deux membres de la commission CAD. Son but est de discuter avec les entreprises externes. Elle rapporte les différents points à la commission CAD.

En 2016, des visites d'immeubles ont été faites. Le résultat réside dans le fait qu'on peut continuer le projet et entrer dans la phase de construction. Actuellement, le dossier en est dans l'analyse du site et de l'implantation du bâtiment. Le site retenu est celui de la déchetterie. La commission a décidé de réfléchir à la déchetterie actuel en terme d'accès et de fonctionnement afin d'avoir moins de tourisme !. La réflexion se fera en parallèle avec le CAD : La déchetterie sera intégrée dans le projet de la chaufferie.

M. Laurent Piaget informe qu'une demande de crédit d'env. 6 millions sera proposée prochainement. Le projet de déchetterie sera compris dans le crédit. Comme ces deux domaines sont autofinancés, le CAD devra facturer une location pour la déchetterie, solution la plus simple au niveau de la gestion communale.

Un crédit d'étude de Fr. 400'000.00 a été voté par les anciennes autorités. Si le crédit de six millions devait être refusé alors le montant de Fr. 400'000.00 serait non pas à la charge des utilisateurs du CAD mais à charge de toute la population.

M. G. Semet demande si l'ancienne porcherie disparaîtra ?

M. L. Piaget répond affirmativement, toutefois, tout est encore en discussion pour l'affectation des lieux.

M. Ph. Juvet demande s'il y aura un impact sur le garage de la dameuse ?

M. L. Piaget répond que tout sera mis en œuvre afin de pouvoir sortir facilement le véhicule.

M. N. Alber espère pouvoir commencer la construction en 2017 et prévoir les premiers raccordements en 2018.

M. St. Evard relève que le Conseil général sera tenu au courant, d'autant plus que les membres devront accepter une demande de crédit.

M. Ph. Juvet demande si l'Etat décidait de vider les locaux, alors le bâtiment serait-il intéressant pour notre projet ?

M. L. Piaget répond que, pour l'instant, nous n'avons pas de décision dans le sens d'un départ de l'Etat.

M. St. Evard relève qu'il faudrait aussi prendre en considération un éventuel prix de vente.

M. N. Alber explique que les discussions avec M. Cantoni, responsable à l'Etat de Neuchâtel, ne vont pas dans le sens d'un départ et d'une vente de bâtiment.

M. Laurent Piaget informe :

- La réception du tracteur est prévue demain.
- Le lampadaire solaire ne fonctionne toujours pas. L'entreprise est dans l'attente d'une pièce mais le Conseil communal est un peu déçu par cet essai et surtout le suivi.

5. Divers

M. St. Evard demande des nouvelles du dossier relatif à la carrosserie Piaget ?

M. L. Piaget répond que le débarras des carcasses a débuté.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h10

La Côte-aux-Fées, le 23 janvier 2017/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Stéphane Evard

Fabien Pétremand